

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 13 MAI 2024, À 19 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

### **1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 19h35.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.3265-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Règlement d'annexion #2024-05-05 portant sur l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
5. Loyer de la garderie « les minis du village »
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

### **4. RÈGLEMENT #2024-05-05 PORTANT SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

**ATTENDU QU'**une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été préalablement donné le 6 mai 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

**ATTENDU QU'**un accord sur le partage de l'actif et du passif a été conclu entre la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Rés.3266-05-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

**QUE** le règlement n° 2024-05-05 soit adopté.

#### ARTICLE 1

La partie du territoire de Saint-Pierre-les-Becquets délimité par la description et le plan ci-joints comme Annexe A et faits le 28 octobre 2022 par monsieur Charles Tousignant, arpenteur-géomètre, est annexée au territoire de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

- Lot 6 132 889
- Lot 6 132 890
- Lot 6 132 902
- Lot 6 132 899
- Lot 6 132 901
- Lot 6 132 900
- Lot 6 132 895
- Lot 6 132 896
- Lot 6 134 359

#### ARTICLE 2

Le territoire décrit à l'article 1 sera, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, rattaché au territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

#### ARTICLE 3

L'annexion est faite sans condition.

#### ARTICLE 4

Les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et de Saint-Pierre-les-Becquets n'ont identifié aucun élément à prendre en considération dans le partage de l'actif et du passif. Aucun partage de l'actif et du passif n'aura lieu.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

#### 5. LOYER DE LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE les frais fixes ont augmenté pour le 235, rue principale ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de réévaluer le loyer de la garderie les Minis du village chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire augmenter légèrement le loyer de la garderie pour couvrir les frais fixes ;

Rés.3267-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents d'aviser les éducatrices, Mme Camélie Labrecque-Houle et Mme Édith Larecque que le loyer de la garderie les Minis du village, situé au 235 rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard augmentera de 5\$ par mois, soit 142,00\$ par mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**ADOPTÉE**

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3268-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 19h41.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière